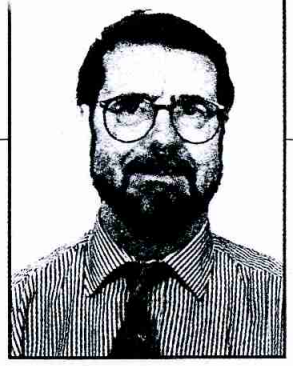

Charles-François Boudouresque
Université de la Méditerranée, COM, CNRS

Les conventions internationales : un premier pas pour des jours meilleurs

Avant de préciser les faits marquants positifs et négatifs de l'évolution de la Méditerranée, il convient tout d'abord de définir la gravité d'un impact, celle-ci est fonction du temps nécessaire pour un retour (éventuel) à l'état antérieur : quelques mois, quelques années, quelques décennies, ou enfin des siècles ou des millénaires. De ce point de vue, le bétonnage du littoral est le plus grave, car irréversible à l'échelle humaine. Le Var, avec "seulement" 11% de ses petits fonds de moins de 10 m de profondeur (les plus riches et les plus productifs) irréversiblement recouverts, se porte mieux que les Alpes-Maritimes (20%) et les Bouches-du-Rhône (27%). De même, l'introduction d'une espèce exotique est probablement irréversible. En revanche, l'impact de la pollution (si l'on excepte les composés non biodégradables et les isotopes radioactifs) est réversible : une dizaine d'années après la mise en service d'une station d'épuration, la reconquête des fonds dégradés est perceptible. Dix ans après les plus graves marées noires (en Bretagne par exemple), aucune séquelle n'a été observée (en l'état actuel des connaissances).

Par ailleurs, il n'est que rarement possible de donner des réponses valables pour l'ensemble de la Méditerranée : la situation y est en effet extrêmement contrastée d'une région ou d'un pays à l'autre. Par exemple, en 1995, le pourcentage des eaux usées rejetées à la mer sans aucun traitement était de 13% en France, 43% en Grèce, 99% en Syrie et 100% en Albanie.

Parmi les faits positifs, on peut citer, en France, la loi littoral. Grâce à elle, les aménagements littoraux irréversibles, avec emprise sur le milieu marin, ont connu un ralentissement considérable. Cette loi a été combattue par certains élus, comme anti-économique ; en fait, si elle a effectivement gêné des intérêts particuliers à court terme, c'est elle qui assure au contraire un développement économique durable, dans une région où le tourisme joue un rôle moteur ; le tourisme se détourne en effet de plus en plus des régions sur-aménagées ; l'exemple du déclin économique des régions qui ne l'ont pas compris est là pour en témoigner (on parle de "clochardisation" pour certaines portions de la Ligurie italienne). L'acquisition de terrains littoraux par le Conservatoire du Littoral, ainsi que la protection par la loi de la posidonie *Posidonia oceanica* ont également joué un rôle non négligeable dans le ralentissement du "bétonnage" du littoral.

Autre amélioration indiscutable : l'amélioration de la qualité moyenne des plages et des eaux de baignade. Enfin, un certain nombre d'espèces à grande valeur écologique ou patrimoniale sont aujourd'hui protégées par la loi, en France : c'est le cas par exemple, outre la posidonie, déjà mentionnée, de la grande nacre *Pinna nobilis* et de la grande cigale *Scyllarides latus*. C'est également le cas du mérou *Epinephelus marginatus*, dont la chasse sous-marine est interdite.

Parmi les faits négatifs, on peut citer le problème des espèces introduites. Le cas de l'algue tropicale *Caulerpa taxifolia* est bien connu du grand public, mais elle n'est pas la seule. Le nombre d'espèces introduites en Méditerranée double tous les 20 ans. N'importe quelle espèce exotique, génératrice de problèmes imprévisibles (au plan écologique comme économique), peut débarquer demain matin ! La France est, de ce point de vue, le pays le plus laxiste d'Europe. La loi Barnier du 14 décembre 1995 comportait en la matière de réels progrès ; mais presque 4 ans après qu'elle ait été publiée au Journal Officiel, nul ne semble avoir pensé à en rédiger les décrets d'application, de telle sorte qu'elle reste inapplicable. Au total, la France est le lieu de débarquement d'environ 50% de toutes les espèces marines introduites en Europe ! Naturellement, une fois introduites en France, ces espèces franchissent plus ou moins rapidement les frontières de nos voisins.

Un autre problème, selon moi : celui du rejet en profondeur d'eaux partiellement épurées, pour faire l'économie d'une épuration plus poussée. Son seul véritable intérêt est que "ça se voit moins", ce qui suffit à séduire certains gestionnaires, mais ne change pas fondamentalement les choses sur le plan de l'écologie et du long terme, si l'on considère la Méditerranée dans sa globalité.

La surface des aires marines protégées est dérisoire en Méditerranée : 4 514 km² au total, soit un carré de 67 km de côté pour l'ensemble des 21 pays riverains de la Méditerranée. Mais la moitié de cette surface est constituée par le Parc National des Sporades du Nord, en Grèce, un parc plus ou moins fantôme (on parle de "parc de papier", paper park en anglais). Si l'on considère la surface des aires marines protégées à protection forte (interdiction de la pêche), la surface totale n'est plus que de 174 km², et elle tombe à 114 km² pour l'ensemble de la Méditerranée si l'on en retire les "parcs de papier", soit un carré de 10,5 km de côté. On comparera avec profit ces surfaces avec celle du Parc National des Cévennes (3 250 km² à lui seul), ou avec la surface des 32 parcs naturels régionaux de France (55 000 km²), pour mesurer l'abîme qui sépare la protection du domaine continental de celle du domaine marin.

Le tableau ci-dessous, qui concerne la seule région PACA, est instructif : il montre que les endigages, à eux seuls, représentent une surface proche de celle des aires marines protégées, et que les aires marines à protection forte ne représentent que la moitié de la surface des ports !

		Surface en km²			
		Bouches-du-Rhône	Var	Alpes-Maritimes	Total
Aménagements littoraux	Ports	1.8	3.3	3.1	8.2
	Plages artificielles	0.7	0.5	0.6	1.8
	Endigages	8.3	9.8	2.5	20.6
	Total	**10.8**	**13.6**	**6.2**	**30.6**
Espaces protégés	Surface totale	3.6	18.0	1.9	23.5
	(dont protection forte)	**3.6**		**0.9**	**4.5**

Source : Boudouresque, 1996 "Impact de l'homme et conservation du milieu marin en Méditerranée". GIS Posidonie publ. Données mises à jour en 1999.

"La mort de la Méditerranée" : j'ai entendu le Commandant Cousteau faire une telle prédiction. La Méditerranée ne peut pas mourir, car la vie existe partout. Dans les ports, il y a des algues, des poissons. Au débouché en mer des plus grands égouts, il y a des vers polychètes, des moules, souvent en très grande abondance. L'alternative n'est donc pas entre la vie et la mort, mais entre telle ou telle forme de vie. La question qui se pose est par conséquent : quelle qualité de vie voulons-nous, quelle richesse, quelle diversité ? Nous sommes confrontés à des questions où se mêlent économie, santé humaine et écologie, sans oublier ce qui est peut-être le plus important : éthique et culture.

Considérant l'avenir de la Méditerranée, la communauté internationale (les pays méditerranéens entre autres) s'est dotée d'une quantité d'outils censés préserver l'environnement, sous la forme de conventions internationales, et d'accords régionaux : Convention de Berne, Convention de Washington, Convention de Barcelone, accords RAMOGE, etc. Nombre de ces outils concernent (partiellement ou non) le milieu marin ; certains sont même spécifiques à la Méditerranée. Malheureusement, dans la quasi totalité des cas, il s'agit de simples recommandations et non de mesures obligatoires ("légalement contraignantes"). Les Etats n'hésitent donc pas à les signer.

Ces conventions, ces accords sont-ils inutiles ? Non, bien sûr : il s'agit d'un premier pas utile, sans doute incontournable. Certes, on pourrait penser à les regrouper, ce qui ne nuirait pas à leur efficacité... Mais il faudrait surtout penser à les appliquer !

Chez nous, comme dans les autres pays méditerranéens, le Ministère de l'Environnement consacre une très large part de son énergie à des problèmes continentaux... La France est pourtant le pays qui possède la plus vaste ZEE (Zone Economique Exclusive) au monde. La majorité de sa population vit à proximité des côtes, ou entretient avec la mer des relations affectives fortes (par exemple à l'occasion des vacances). Serait-il exagéré de suggérer que 30% du temps du personnel du Ministère de l'Environnement soit consacré au milieu marin ?

Alors, quelles sont les conditions idéales à l'équilibre de la Méditerranée ? Les outils existent ; ils sont certes imparfaits, il faut les améliorer. Mais d'abord, il faut les mettre en œuvre. Et, pour cela, il faut que ceux qui ont vocation à s'occuper de l'environnement consacrent à l'environnement marin un temps raisonnable. Actuellement, ce n'est pas le cas ❑

Lucien Chabason

Coordinateur du Plan d'Action de la Méditerranée aux Nations Unies et Président de l'Association du Domaine du Rayol (ADORA)

L'Euro-Méditerranée : un engagement plus clair

Le progrès des connaissances scientifiques et du suivi écologique du milieu marin qui permettent de porter des jugements mieux étayés que par le passé sur l'état de santé du milieu marin constitue un des principaux événements de l'évolution de la Méditerranée, vue par l'Homme.

Parmi ces événements, nous pouvons citer :

- la coopération régionale en matière de sciences marines et de protection de l'environnement qui a beaucoup progressé ; il existe désormais dans le cadre du Plan d'Action pour la Méditerranée des ONG et des réseaux de collectivités locales, une vraie communauté de pensée autour du bassin méditerranéen ;
- le développement intensif du tourisme dans les pays sud européens, la Turquie, la Tunisie, Chypre, Malte, etc., qui se traduit par une urbanisation incontrôlée des côtes et la destruction de paysages littoraux remarquables ;
- la lenteur des pays à construire des mécanismes et des capacités effectives à maîtriser l'urbanisation littorale.

Le sombre pronostic annonçant la mort de la Méditerranée ne s'est pas réalisé, du moins a-t-il permis une accélération de la prise de conscience et la mise en œuvre de politiques de protection.

Je présenterais le bilan de façon contrastée.

Le contrôle des risques de pollution accidentelle liés à la circulation maritime est nettement plus efficace. Cependant au cours des dix dernières années, il y a encore eu au total 85 accidents maritimes avec déversements de pétrole. Par conséquent, la vigilance s'impose.

Pour la conservation des espèces, il y a des progrès pour les mammifères marins sauf pour le phoque moine qui continue de régresser. Deux mesures viennent d'intervenir : la création du sanctuaire pour cétacés dans la mer liguro-provençale et l'interdiction prochaine de l'usage des filets maillants dérivants. Enfin, la préservation des plages où pondent les tortues marines se pose avec acuité notamment en Grèce et en Turquie.

Quant à la végétation marine, toute une série d'espèces dont la posidonie seront protégées au niveau du bassin méditerranéen dès l'entrée en vigueur - imminente - du protocole sur la biodiversité qui accompagne la Convention de Barcelone.

Le traitement des eaux usées urbaines a accompli de très grands progrès, notamment en France avec la mise en œuvre du plan d'assainissement du littoral, avec ses effets positifs sur la qualité des eaux de baignade attestés par la multiplication des Pavillons Bleus.

Mais d'autres questions apparaissent telles que la prolifération des déchets solides sur les plages et le plateau continental, les effets des introductions dans la mer d'espèces non indigènes, les effets du réchauffement global...

Finalement, le grand échec est la faible maîtrise de l'urbanisation et des infrastructures touristiques sur la partie terrestre de la frange littorale. En France, nous sommes maintenant dotés d'un arsenal remarquable avec la loi littoral qui permet d'encadrer rigoureusement les POS, le Conservatoire du littoral et la taxe des espaces naturels qui permet aux départements d'intervenir pour protéger et gérer des espaces sensibles. Mais avant d'en arriver là, que de destructions de paysages et quel laxisme dans l'application des lois a-t-il fallu déplorer pendant tant de temps...

A l'avenir, il faut que la notion de développement durable s'affirme non plus comme une formule de rhétorique mais comme une réalité tangible. Ceci passe par un engagement beaucoup plus clair du partenariat euro-méditerranéen dans cette direction. Tout est encore à inventer à cet égard.

Je crois en l'avenir de la Méditerranée si elle parvient à maintenir son art de vivre en maîtrisant les effets de la mondialisation ; une priorité doit être donnée au contrôle de l'extension des grandes villes, à la sauvegarde de l'espace rural et des forêts, à la protection du littoral. Il faut accentuer les politiques pour l'éducation, pour la promotion des femmes, pour la sensibilisation du public aux enjeux de la vie collective y compris l'environnement et accélérer les processus de démocratisation de la vie publique ❑